



Depuis 1892



## Le mot du Président

### 20/08/2020

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la reprise des régates de la SRCO le 06 Septembre 2020 après ces quelques mois d'interruption pour raisons sanitaires.

Bien entendu comme toutes autres activités, professionnelles ou associatives..., la reprise des compétitions nécessite de respecter un certain nombre de consignes et de règles pour que tout se déroule dans les meilleures conditions.

Consignes sanitaires:

La Commission Covid-19 de la SRCO, installée pendant le confinement, composée de membres de la SRCO que nous remercions pour leur contribution à notre reprise d'activité, a rédigé les documents prenant en compte les recommandations de la FFV dont nous vous demandons de prendre connaissance en vous rendant sur notre site SRCO, pour pouvoir le respecter scrupuleusement.

Pour reprendre notre activité de régate, nous avons défini un plan de déconfinement, un plan reprise des activités sportive et un rappel des consignes sanitaires qui sera également affiché sur le tableau d'information sur la terrasse de la SRCO.

Nous profitons de cette reprise d'activité pour vous rappeler que la SRCO, bien qu'étant une entité indépendante, évolue sous convention avec la CCI avec des infrastructures et des espaces communs. Cette coexistence nous oblige au respect des règles sur l'utilisation des véhicules \*, l'amarrage des bateaux sur les pontons, le croisement des personnes sur les pontons.

Nous espérons vous retrouver tous rapidement, en étant sûr que nous serons tous respectueux des consignes sanitaires.

Amicalement  
Daniel NOBLET, Président de la SRCO

\* Seuls les véhicules des membres de la SRCO sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du bassin en ouvrant la barrière pour apporter du matériel nécessaire à la pratique de notre activité



Depuis 1892

